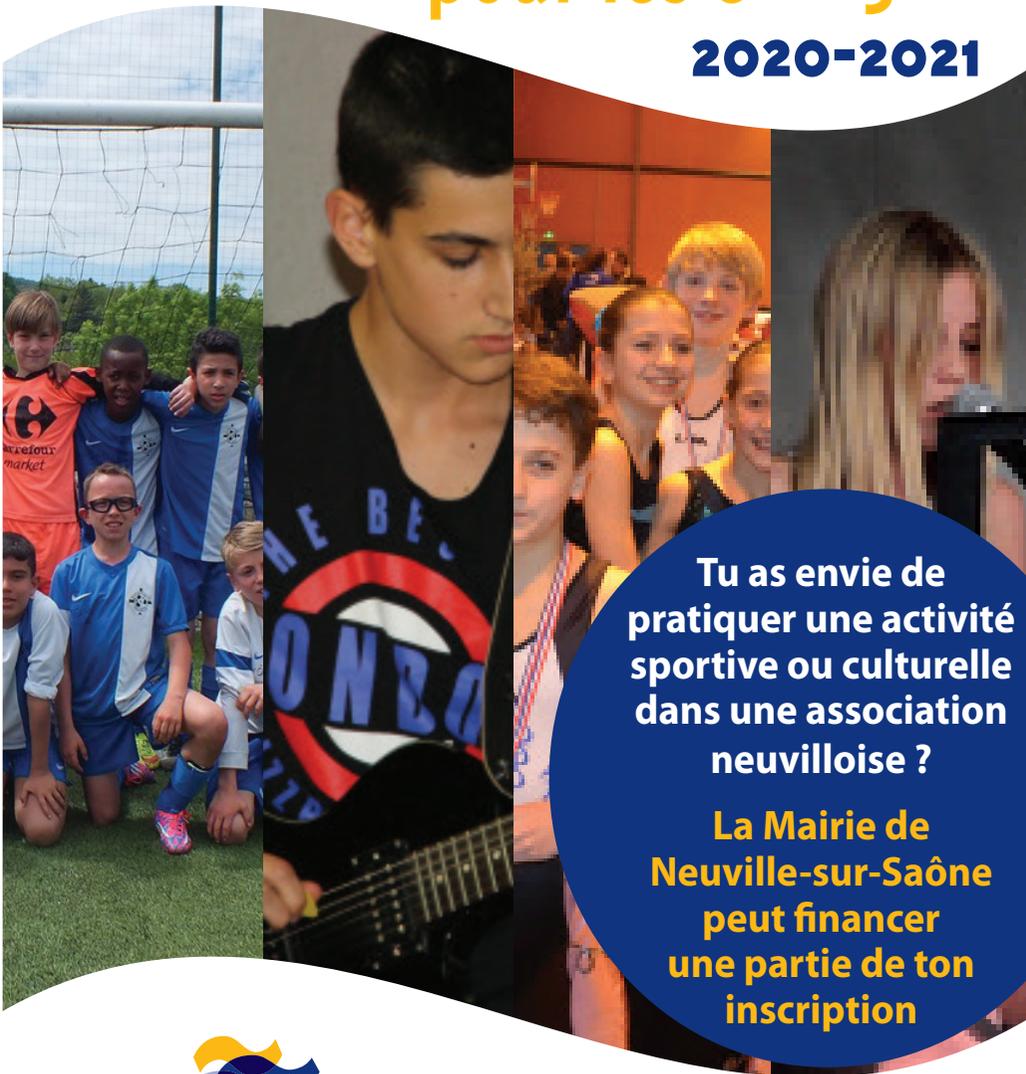


Le Pass' Sport Culture

pour les 6^{ème}-5^{ème}

2020-2021



Tu as envie de pratiquer une activité sportive ou culturelle dans une association neuvilloise ?

La Mairie de Neuville-sur-Saône peut financer une partie de ton inscription


neuville
sur saône
ESSENTIELLE EN VAL DE SAÔNE

Pour plus de renseignements
Pôle Éducation Enfance Jeunesse
place du 8 mai 1945 au 04 72 08 37 10



www.mairie-neuillesursaone.fr



Le Pass' Sport Culture c'est quoi ?

Un coup de pouce pour encourager les jeunes à participer à une activité proposée par les associations neuvilloises.

Une prise en charge municipale d'une partie du coût de l'inscription.



Qui peut en bénéficier ?

• Tous les élèves de 6^{ème} et 5^{ème} habitant Neuville-sur-Saône.

La participation municipale varie en fonction du quotient familial :

Quotient familial	Participation municipale sur le coût d'une activité annuelle	Montant maximum de la participation municipale
0 € - 550 €	40 %	140 €
551 € - 870 €	30%	105 €
Plus de 870 €	Pas de participation	Pas de participation



Comment obtenir le Pass'Sport Culture ?

Le Pass'Sport Culture est délivré :

par le Pôle Education Enfance Jeunesse de Neuville-sur-Saône.

Pour l'obtenir, se munir des documents suivants :

- un numéro d'allocataire ou à défaut le dernier avis d'imposition,
- un justificatif de domicile (facture électricité, quittance de loyer de moins de 3 mois...),
- un certificat de scolarité précisant la classe.

Pour connaître les associations Neuvilloises :

- consultez le site Internet de la Mairie de Neuville-sur-Saône : www.mairie-neuillesursaone.fr
- venez au Forum des associations le samedi 5 septembre 2020